

## COMITE SYNDICAL du 6 janvier 2022

### Compte rendu

#### Présents :

Mr BERTRAND Jean Baptiste	Mr CHAZELLE Alain
Mr BOURDEAU Jean Louis	Mr CHIBOIS Thierry
Mr DELANOTTE Gilbert	Mr CUBERTAFON Francis
Mr LATOUILLE Christian	Mr DUBOIS André
Mr LAVOREL Eric	Mr GAUTHIER Pascal
Mr LOCHARD Eric Olivier	Mme GUEIDAN Laurette
	Mr LAGORCE Edmond
	Mr RAYNAUD Michel

Mme DELHAYE Caroline donne pouvoir à Mr BOURDEAU Jean Louis  
Mr DESSANE Bruno donne pouvoir à Mr LAVOREL Eric  
Mr CELERIER Jean Luc donne pouvoir à Mr LATOUILLE Christian  
Mme JAUFFRET Sandrine donne pouvoir à Mr CHAZELLE Alain

Secrétaire de séance : Madame Laurette GUEIDAN

La séance est ouverte à 18h30

**Le Président présente ses vœux à l'assemblée.**

#### **Approbation du compte rendu du comité syndical du 9 décembre 2021 :**

LE COMPTE RENDU N'APPELLE AUCUN COMMENTAIRE ET EST ADOPTE CE JOUR.

#### **Dossier n°1 – Modifications du règlement de collecte article 9.3**

Il est proposé au comité Syndical de voter la modification suivante du règlement de collecte dans son article 9.3 concernant la facturation :

- les termes « ***si le bien est inhabitable au sens fiscal du terme, l'usager peut faire une attestation sur l'honneur accompagnée de photos, le Sitcom Shv annulera l'abonnement. Un bien inhabitable est un bien ne comportant pas les éléments nécessaires (toiture, fenêtre, installation électrique etc..) pour qu'une personne ou une famille puisse y vivre décemment.*** »,

par les termes suivants « *si le bien est inhabitable au sens fiscal du terme, l'usager devra fournir un relevé de propriété cadastral mentionnant la catégorie du bien de 1 à 8 et une attestation de vacances des lieux. Si le bien est catégorisé 7 ou 8 (insalubre), l'usager sera exonéré de la part fixe de l'abonnement.* »

Le Comité Syndical décide de voter à l'unanimité la modification proposée.

## **Dossier n°2 : Adoption du budget primitif 2022**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2022 établi conformément aux orientations budgétaires présentés en Comité Syndical le 9 décembre 2021.

	<b>Dépenses de la section de fonctionnement</b>	<b>Recettes de la section de fonctionnement</b>
a-Crédits votés au titre du budget	2 870 130 €	2 207 130 €
b-Restes à réaliser de l'exercice précédent		
c-Résultat de fonctionnement reporté (002)		663 000 €
<b>TOTAL section de fonctionnement = a+b+c</b>	<b>2 870 130 €</b>	<b>2 870 130 €</b>
	<b>Dépenses de la section d'investissement</b>	<b>Recettes de la section d'investissement</b>
a-Crédits votés au titre du budget	362 950 €	178 950 €
b-Restes à réaliser de l'exercice précédent		
c-Résultat d'investissement reporté (001)		184 000 €
<b>TOTAL section d'investissement = a+b+c</b>	<b>362 950 €</b>	<b>362 950 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>3 233 080 €</b>	<b>3 233 080€</b>

A l'unanimité, Le Comité Syndical décide d'adopter le budget primitif 2022.

### **Affaires diverses.**

Mr Dubois présente le cas d'un usager possédant une scierie qui a été destinataire d'un abonnement sans bac et demande si ce dernier peut être exonéré et sous quelles conditions.

Mr Lagorce lui répond que personne ne peut se vanter d'être non producteur de déchets sur le territoire. Selon la réglementation en vigueur, le demandeur devra soit faire la preuve qu'il fait évacuer et traiter ses déchets par un prestataire privé, soit apporter la preuve qu'il n'utilise aucun des services mis à disposition des usagers (collecte, écopoints et déchèterie).

Mr Lochard et Mr Bertrand demandent s'il est possible d'avoir des éléments chiffrés de caractérisation des ordures collectés dans les bacs, un peu plus récents que la dernière campagne organisée en 2018 afin de mesurer l'évolution des pratiques des usagers depuis la mise en place de la tarification incitative, et ce, à des fins de communication dans les bulletins municipaux et en vue de l'étude à mener pour l'installation future de composteurs de quartier.

Mr Lagorce répond qu'une telle campagne est prévue sur l'année 2022 par le S.Y.D.E.D. 87 sur l'ensemble du territoire de la Haute Vienne (sauf Limoges Métropole). Une étude sur le territoire du S.I.C.T.O.M. Shv pourrait être budgétisée sur l'année 2023

afin de prendre en compte le passage de la Communauté de Communes de Pays de St Yrieix en tarification incitative.

- Informations diverses.

#### 1- Tonnage 2021

Le tonnage de l'année 2021 est de 3196,04 tonnes soit 153 kg par an et par habitant (au lieu de 34228,60 tonnes soit 202 kg par habitant et par an.)

#### 2- Taux de présentation des bacs 2021

La moyenne de présentation sur l'ensemble du S.I.C.T.O.M. Shv , tout bac confondu est de 21,78 présentations sur l'année 2021.

	Tout bac confondu	120 L	240 L		
château	13,75	12,98	17,89	S.I.C.T.O.M. SHV	21,78
coussac	22,23	20,31	30,64		
glandon	27,26	24,43	40,33	CCBSHV	16,88
glanges	14,75	14,63	14,06	CCPSY	23,42
la meyze	22,41	20,51	31,96		
la porcherie	13,79	13,5	16,28		
la roche l'abeille	21,56	20,89	22,83		
ladignac	17,38	16,31	23,06		
le chalard	24,14	15,33	24,26		
magnac	17,45	15,33	24,26		
meuzac	15,75	14,45	19,12		
pierre buffiere	21,24	18,27	26,15		
st genest	21,06	20,69	21,92		
st germain	16,34	13,47	20,68		
st hilaire	19,28	18,03	22,42		
st vitte	14,11	13,56	17		
st yrieix	28,97	26,22	36,44		
vicq	18,11	17,28	19,37		

3- Balance budgétaire estimative au 7 janvier 2022 avant adoption du CA en février 2022.

Synthèse budgétaire					
Exercice		Budget			
2021		70 S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE VIENNE			
M14		Réalisé			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT			
REEL	Dépenses	2 441 174,14	REEL	Dépenses	135 020,85
	Recettes	2 828 254,89		Recettes	101 852,33
Ordre S	Dépenses	73 243,00	Ordre S	Dépenses	1 655,12
	Recettes	1 655,12		Recettes	73 243,00
Ordre P	Dépenses	0,00	Ordre P	Dépenses	0,00
	Recettes	0,00		Recettes	0,00
dont R.A.P.	Dépenses	0,00	dont R.A.P.	Dépenses	0,00
	Recettes	0,00		Recettes	0,00
<b>Total Dépenses</b>		<b>2 514 417,14</b>	<b>Total Dépenses</b>		<b>136 675,97</b>
<b>Total Recettes</b>		<b>2 829 910,01</b>	<b>Total Recettes</b>		<b>175 095,33</b>
R - D		315 492,87	R - D		38 419,36
002	Déficit	0,00	001	Déficit	0,00
	Excédent	348 553,32		Excédent	147 438,77
			R 1068		0,00
<b>RESULTAT</b>		<b>664 046,19</b>	<b>RESULTAT</b>		<b>185 858,13</b>
OP. EQUIPEMENT		FINANCIER			
	Dépenses	106 312,11	Dépenses	30 363,86	
	Recettes	0,00	Recettes	175 095,33	
DIVERS (non inclus)		D 44	0,00		
		R 44	0,00		
En cliquant sur Dépenses ou Recettes vous afficherez le détail des montants					
Imprimer					

Il reste une ou deux écritures à passer avant cloture.

4- Une lettre de réclamation a été envoyé au prestataire du marché de logiciel sur le fondement de dysfonctionnement au quotidien sur le service clientèle entrainant des retards dans le traitement des dossiers et des factures du S.I.C.T.O.M. SHV

La séance est levée à 20h00